

## **AVIS PUBLIC**

## SÉANCES DU CONSEIL - CHANGEMENT D'HEURE

Avis public est donné par le soussigné, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, que les séances du conseil de la MRC de L'Érable se tiendront dorénavant à 18 h 30, et ce, à compter du 22 mai 2024.

Donné à Plessisville, le 18 avril 2024.

Raphaël Teyssier, directeur général

et greffier-trésorier

